

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Mardi 21 Novembre 2017
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEYS**

Convocation et affichage : 13 Novembre 2017

Sous la présidence de Monsieur Stéphane AUFRERE, Maire.

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 9

VOTANTS : 10

Etaient présents : Stéphane AUFRERE, Marie-Laure COLLON, Vincent COUPEROT, Charly NICOLLE, Nicolas LAROCHE, Jérémy VENON, Xavier COLLON, Romain BONNET, Stevens DAVID

Etaient absents excusés : Christian SANSEIGNE donnant pouvoir à Vincent COUPEROT

Olivier BOVE

Secrétaire de séance : Maryse COLLOBERT (secrétaire de Mairie)

- Demande d'augmentation de 5 € colis des aînés
- Délibération redevance enlèvement dépôts sauvages
- Indemnités du comptable
- Devis serrurerie
- Devis élagage
- Dissimulation du réseau Orange Rue de la Fontaine
- Réunion SIT à Fleys
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance, vérifie que le quorum est atteint. Il demande de rajouter à l'ordre du jour une décision modificative concernant le budget eau.

Il demande s'il y a des observations sur la précédente séance, sans observation le compte rendu est soumis à la signature des élus.

DELIBERATION N° 48_21 11 2017 : Augmentation du tarif des colis de fin d'année pour les aînés

Visée par la préfecture le :

Monsieur Le Maire propose d'augmenter les colis de fin d'année de 5 € (valeur par personne 25 € TTC et âge légal 70 ans)

Le conseil municipal **APPROUVE** cette augmentation

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 50_21 11 2017 : Redevance pour enlèvement de déchets déposés en violation du règlement de collecte

Visée par la préfecture le :

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 Juillet 1975. Se débarrasser de ses déchets encombrants sur un trottoir, au coin d'un bois ou dans une rivière est un comportement irresponsable mais malheureusement encore trop fréquent. Ces cimetières sauvages de déchets polluent les sols, les eaux, l'air et dégradent les paysages.

Le Maire jugeant nécessaire de protéger le village contre toute atteinte à la salubrité et à l'environnement appelle les conseillers à délibérer sur la question.

Cette disposition sera applicable à compter du 1^{er} Décembre 2017.

Monsieur le Maire propose d'instaurer un forfait d'intervention sur voirie d'un montant de 35 € lié à l'enlèvement et l'élimination de ces dépôts sauvages constatés sur le domaine public communal par les conseillers municipaux. Cette amende sera à facturer uniquement lorsque les auteurs de ces incivilités auront été identifiés (preuve à l'appui) par Monsieur le Maire ou la gendarmerie.

Par ailleurs, dès lors que toute personne se fera surprendre à déposer sans autorisation de gravats, matériaux ou tout autre produit correspondant à des déchets inertes, il sera facturé au déposant des frais forfaitaires d'enlèvement d'un montant de 300 €.

Vu l'article V de l'article L 2212-5, les conseillers municipaux peuvent assurer, sous l'autorité du Maire de la commune, l'exécution des décisions prises.

La commune fait agréer et assermenter les conseillers municipaux. Ils seront chargés de constater les infractions aux règlements et au maire de dresser des procès-verbaux en application de l'article R 632-1 du nouveau Code Pénal.

Après en avoir délibéré, les conseillers chargent, Monsieur le Maire de rédiger un arrêté municipal conformément à leur souhait de pénaliser toute personne déposant des déchets sauvages sur la commune : mise en demeure de procéder à son élimination dans un délai déterminé, amende pour infraction du Code Pénal.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 51_21 11 2017: Indemnités 2017 allouées au comptable

Visée par la préfecture le :

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an

- que cette indemnité de conseil sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mr **ALEXANDRE Thierry**, Receveur Municipal

-de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 52_21 11 2017: Remplacement serrurerie salle communale

Visée par la préfecture le :

Le maire soumet 2 devis

- EURL MARECHAL à Roffey 822.02 €
- EURL LEMAIRE Adrien à Chablis 948.00 €

Après étude des propositions et en avoir délibéré, le conseil municipal,

ACCEPTTE le devis de l'EURL MARECHAL pour un montant de **822.02 € TTC** et **AUTORISE** le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 53_21 11 2017: Elagage de 5 arbres sur la place de l'église

Visée par la préfecture le :

Le maire soumet 2 devis

- AVENIR PAYSAGES à Noyers sur Serein..... 684.00 €
- ARBEO à Lézennes..... 2.088.00 €

Après étude des propositions et en avoir délibéré, le conseil municipal,

ACCEPTTE le devis d'AVENIR PAYSAGES pour un montant de **684.00 € TTC** et **AUTORISE** le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 54_21 11 2017: Dissimulation du réseau Orange Rue de la Fontaine

Visée par la préfecture le :

Le maire fait lecture de la convention particulière CNV-FC4-54-17-0008840 pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de communication

dans la commune et présente la proposition financière concernant les travaux d'enfouissement des réseaux d'ORANGE pour la somme de **628.05 € TTC**.

Le conseil municipal après en avoir délibéré **ACCEPTTE** cette proposition pour le montant de **628.05 € TTC** et **AUTORISE** le maire à signer la convention ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 55_21 11 2017: Décision modificative n° 3 – BUDGET EAU

Visée par la préfecture le :

Faisant l'inventaire des différentes recettes qui n'avaient pas été prévues au budget 2017 de la Commune et des comptes non ou insuffisamment alimentés, le Maire soumet aux Conseillers Municipaux les différentes modifications à apporter au budget de la Commune concernant le compte autre personnel extérieur, afin que l'équilibre recettes, dépenses soit respecté :

Le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés décide la modification budgétaire suivante :

Article	Libellé <u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses	Recettes
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	100 €	
61528	Autres	- 4.500 €	
658	Charges diverses de gestion	4.400 €	

Réunion du SIT à Fleys

A la demande du Syndicat Intercommunal du Tonnerrois, la prochaine réunion sera organisée à Fleys le Jeudi 14 Décembre 2017 à 20 heures.

Questions diverses – Informations

La lumière des toilettes reste en permanence allumée (détecteur de personnes ne fonctionnant plus). L'entreprise BELLAT Damien sera contactée pour faire la réparation ainsi qu'un contrôle sur la hotte de la cuisine.

Constat d'un manque d'eau à la source. Prévoir un système d'alarme par le biais de Monsieur KLABALZAN concernant l'approvisionnement en eau par le SIT.

Les 2 grosses fuites sur réseau (rue de la Fontaine et rue de Morein) ont été réparées.

Récapitulatif des délibérations prises :

DELIBERATION N° 48_21 11 2017 : Augmentation du tarif des colis de fin d'année pour les aînés

DELIBERATION N° 50_21 11 2017 : Redevance pour enlèvement de déchets déposés en violation du règlement de collecte

DELIBERATION N° 51_21 11 2017: Indemnités 2017 allouées au comptable

DELIBERATION N° 52_21 11 2017: Remplacement serrurerie salle communale

DELIBERATION N° 53_21 11 2017: Elagage de 5 arbres sur la place de l'église

DELIBERATION N° 54_21 11 2017: Dissimulation du réseau Orange Rue de la Fontaine

DELIBERATION N° 55_21 11 2017: Décision modificative n° 3 – Budget Eau

Les membres présents :

Nom Prénom	Fonction	Visa de présence	Visa par procuration
Stéphane	AUFRERE		
Romain	BONNET		
Olivier	BOVE	Absent	
Marie-Laure	COLLON		
Xavier	COLLON		
Vincent	COUPEROT		
Nicolas	LAROCHE		
Charly	NICOLLE		
Christian	SANSEIGNE	Pouvoir à Vincent COUPEROT	
Stevens	DAVID		
Jérémy	VENON		